



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

**DFID**

Department for  
International  
Development



**Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la  
Pêche (PMEDP)**

(GCP/INT/735/UK)

**Sustainable Fisheries Livelihoods Programme (SFLP)**

---

## Evaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie nationale en Afrique de l'Ouest et du Centre

---

Analyse et synthèse de 14 études nationales

Bénin  
Burkina Faso  
Cameroun  
Cap Vert  
Congo  
Côte d'Ivoire  
Gabon  
Gambie  
Ghana  
Guinée  
Mali  
Mauritanie  
São Tomé & Príncipe  
Sénégal

*Fabien Tallec  
Moustapha Kébé*

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
FAO



Février 2006

Les appellations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	1
<b>I – Analyse économique quantitative du secteur de la pêche</b> .....	3
1. Tableau de synthèse des études de cas .....	3
2. Analyse statistique du tableau de synthèse .....	3
3. Analyse cartographique du tableau de synthèse .....	5
<b>II – Contribution du secteur de la pêche au développement économique</b> .....	7
1. Mise en évidence de la valeur ajoutée créée dans le secteur de la pêche .....	7
2. Importance du commerce des produits de la pêche dans l'économie nationale .....	10
3. Impact économique du secteur de la pêche au développement local et au budget de l'Etat .....	12
<b>III – Perspectives et enjeux du secteur de la pêche</b> .....	15
1. Synthèse des recommandations détaillées dans les rapports nationaux.....	15
2. Impacts multiples du secteur de la pêche dans l'économie nationale .....	17
3. Rôle sous-estimé des démarches d'action collective dans le secteur de la pêche .....	18
<b>Conclusion</b> .....	20
<b>Sigles et Acronymes</b> .....	22
<b>Références bibliographiques</b> .....	23
<b>Annexe : importance de l'action collective dans une filière</b> .....	24

## Introduction

Le Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP) est un programme régional de lutte contre la pauvreté dans la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest et du Centre, axé sur l'amélioration durable des moyens d'existence des communautés de pêche. Le PMEDP vise en particulier à renforcer les capitaux humain et social des acteurs de la pêche, à favoriser les modes de gestion durable des ressources halieutiques et à développer un environnement institutionnel et politique porteur qui tienne compte des besoins et aspirations des communautés de pêche<sup>1</sup>.

Ce Programme a initié une série d'actions visant d'une part, à combler partiellement le déficit d'informations disponibles sur le rôle de la pêche artisanale dans les économies nationales, et d'autre part, à susciter un intérêt accru à l'égard de ce secteur de la part des décideurs et des partenaires au développement engagés dans des programmes de lutte contre la pauvreté. Ces études de cas ont été réalisées au Bénin, au Cap Vert et à São Tomé et Príncipe ainsi que dans les pays participant aux trois projets pilotes (PP1 : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali ; PP2 : Congo, Gabon, Guinée, Mauritanie ; PP3 : Cameroun, Gambie, Sénégal et Tchad) en vue d'évaluer la contribution économique et sociale du secteur des pêches à l'économie nationale.

Les études ont été réalisées dans chaque pays par une équipe de trois personnes, comprenant : un économiste spécialiste des analyses macro-économiques, un statisticien et un spécialiste des pêches. La pertinence des résultats est renforcée par le rapprochement entre ces trois spécialités. Il apporte une vue globale et chiffrée sur l'ensemble des activités (directes et indirectes) liées à la pêche. Les données de la production halieutique (secteur primaire) sont présentées conjointement avec celles de la transformation (secteur secondaire), celles du commerce et de la restauration (secteur tertiaire).

Les principaux objectifs de ces études nationales sont :

- d'évaluer la contribution économique et sociale de la pêche,
- de formuler des recommandations et des propositions en vue d'améliorer d'une part, le guide méthodologique proposé par le PMEDP, et d'autre part, le système de collecte des données statistiques du secteur de la pêche.

L'ensemble des résultats obtenus est analysé dans ce rapport présentant une synthèse de l'ensemble des 14 études de cas des 3 projets pilotes du PMEDP (rapport du Tchad non disponible). (Cf. carte 1)

L'objectif de ce rapport correspond à celui des études de cas, à savoir : évaluer la contribution économique et sociale de la pêche à l'économie nationale. La présentation conjointe des 14 rapports nationaux permet d'effectuer des comparaisons détaillées sur le secteur de la pêche dans les différents pays. Il présente des analyses thématiques et souligne les points forts et les faiblesses des pays, les uns par rapport aux autres.

L'ensemble de ces analyses thématiques aboutira à une hiérarchisation des priorités nationales des 14 pays étudiés. A terme, il est attendu que la contribution

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport de terrain n°15 du PMEDP, Cotonou, décembre 2002.

du secteur des pêches sera mieux prise en compte dans les comptes nationaux, la planification pour le développement dans ces pays et la contribution à la sécurité alimentaire.

La synthèse des rapports nationaux s'attache d'abord à l'examen des résultats quantitatifs et statistiques (partie I) avant d'analyser les résultats qualitatifs du secteur de la pêche (partie II). Etant donnée l'hétérogénéité des données statistiques, il a fallu procéder à leur uniformisation, notamment en terme d'unités de mesure (de surface, de poids...), de monnaie et d'année d'étude. L'année 2002 est celle qui regroupe le plus grand nombre de données communes ; ces dernières sont donc présentées dans un tableau commun aux 14 pays. Des analyses statistiques doivent mettre en évidence des relations particulières entre certaines données. En complément de ces analyses, la question se pose de savoir quels résultats sont les plus intéressants à étudier de manière cartographique.

Les aspects majeurs de la contribution socio-économique du secteur de la pêche sont développés de manière qualitative dans la partie II. Le sous-secteur de la pêche artisanale est étudié de manière transversale, tout au long de ses analyses qualitatives, avec en premier lieu, la question de la contribution financière du secteur de la pêche à la richesse nationale. Le principal critère utilisé est celui de la valeur ajoutée créée par le commerce des produits de la pêche. Sa justification dans l'évaluation du secteur de la pêche et la complexité de son calcul sont précisées.

En deuxième lieu, il semble intéressant de comparer les balances commerciales du secteur de la pêche des 14 pays de l'étude. La connaissance des volumes exportés et importés permet d'en déduire la disponibilité en poisson pour la consommation nationale, et de ce fait, la sécurité alimentaire.

En dernier lieu de cette partie II, l'impact économique du secteur de la pêche au développement local et au budget de l'Etat est abordé. Il permet de se rendre compte des différentes retombées que peut apporter l'activité de la pêche sur le reste de l'économie et dans les recettes publiques.

Dans la dernière partie (III), les enjeux et les perspectives que le secteur de la pêche offre à l'économie nationale sont débattus. Ce chapitre commence par une synthèse des recommandations suggérées dans les rapports nationaux. Il s'agit de connaître les propositions majeures des 14 pays. Ensuite, une réflexion est menée dans les différents domaines de l'économie des pays où le secteur de la pêche a un impact. Elle suggère des relations entre le développement des activités de la pêche et d'autres composantes des politiques nationales.

Ce chapitre termine en évoquant les enjeux et les démarches d'action collective possibles entre les acteurs du secteur de la pêche, dont les divers groupements et coopératives. Il permet d'aborder le secteur de la pêche sous l'angle d'une *filière*, introduisant ainsi les dimensions verticale et horizontales des relations entre les différents acteurs de ce secteur.

# I – Analyse économique quantitative du secteur de la pêche

## 1. Tableau de synthèse des études de cas

Le tableau suivant présente conjointement les données économiques des 14 pays étudiés. Sauf mention particulière, ces données sont celles de l'année 2002. Les différentes monnaies utilisées dans les rapports nationaux ont été converties en dollar américain selon le taux moyen constaté en 2002 :

- 100 Escudos (CVE) = 0,80 US\$ (Cap Vert)
- 100 Dalasis (GMD) = 4,20 US\$ (Gambie)
- 100 Cedi (GHC) = 0,014 US\$ (Ghana)
- 100 Francs Guinéen (GNF) = 0,050 US\$ (Guinée)
- 100 Ouguiya (UM/ MRO) = 0,413 US\$ (Mauritanie)
- 100 Dobras (Dbs) = 0,011 US\$ (São Tomé et Príncipe)
- 100 Francs CFA = 0,160 US\$ (Zone Franc)

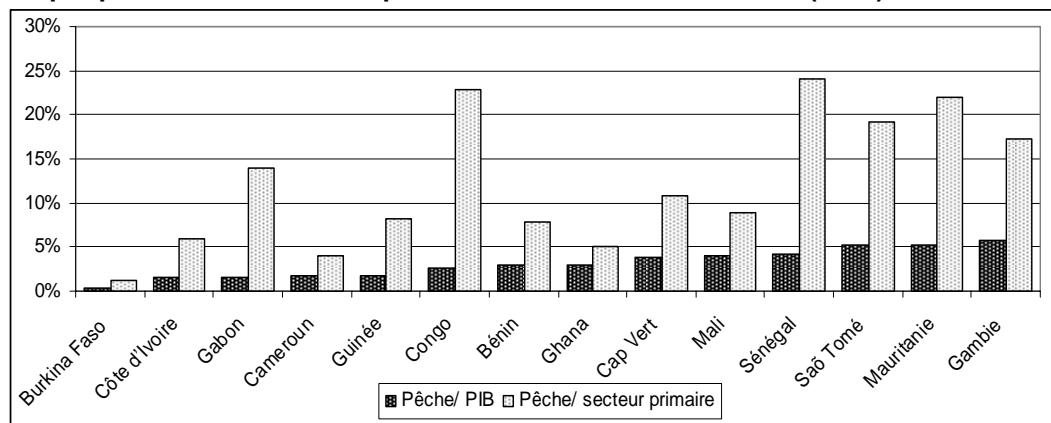
Il est à noter que le pourcentage d'emploi par rapport à la population totale, présentée dans la dernière ligne du tableau représente la part de la population qui tire ses moyens d'existence (ou de subsistance) des produits de la pêche directement et indirectement (commercialisation, transformation, manutention, vente et réparation des pirogues...).

## 2. Analyse statistique du tableau de synthèse

### 2.1 Classement des pays selon l'importance économique de la pêche

La présentation des 14 pays en fonction de la contribution du secteur de la pêche dans l'économie nationale montre un développement inégal de l'activité de pêche selon les pays. Le pourcentage de la valeur ajoutée dégagée par le secteur pêche dans le PIB est compris entre 0,4 % (Burkina Faso) et 5,7 % (Gambie). Les pays ayant le plus fort pourcentage sont surtout ceux disposant d'atouts géographiques majeurs.

**Graphique 1. Le secteur de la pêche dans l'économie nationale (2002).**



Par exemple, le Cap Vert et São Tomé et Príncipe sont deux Etats insulaires ; ils jouissent naturellement d'un accès facilité à la mer ; l'activité de pêche occupe donc une place importante dans l'économie de ces pays. Il en est de même pour la Gambie, où le territoire est établi de part et d'autre du fleuve, sur une largeur moyenne de moins de 40 km, et une longueur de 470 km. Au Mali, le delta central du fleuve Niger contribue à avoir une surface en eau de plus de 20.000 km<sup>2</sup>. Cette étendue d'eau est supérieure à celle du plateau continental présent sur le littoral du Bénin, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire ou de la Gambie.

		Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Cap Vert	Congo	Côte d'Ivoire	Gabon	Gambie	Ghana	Guinée	Mali	Mauritanie	Saô Tomé	Sénégal
<b>Contexte socio-économique</b> <sup>1</sup>	PIB/ hab. (PPA US\$)	1 070	1 100	2 000	5 000	980	1 520	6 590	1 690	2 130	2 100	930	2 220	1 317	1 580
	PNB/ hab. (US\$)	380	240	610	1 060	690	700	3 950	340	390	540	250	410	280	530
	IDH	0,42	0,30	0,50	0,717	0,49	0,40	0,65	0,45	0,57	0,42	0,33	0,46	0,65	0,44
	Esp. vie à la naiss.	51	46	47	70	48	41	57	54	58	49	48	52	70	53
	population sous le seuil de pauvreté	33 %	45 %	40 %	n.d.	n.d.	37 %	n.d.	64 %	39 %	40 %	64 %	46 %	n.d.	33 %
<b>Contexte géographique</b>	ZEE (km <sup>2</sup> )	20 000	0	n.d.	n.d.	60 000	204 600	213 000	10 500	110 000	n.d.	0	230 000	160 000	n.d.
	Plateau cont. (km <sup>2</sup> )	3 100	0	14 000	5 394	10 000	12 000	40 600	4 000	24 300	56 000	0	36 000	1 460	27 600
	Surf.eau cont (km <sup>2</sup> )	316	1 220	n.d.	n.d.	10 000	6 037	10 000	11	8 746	n.d.	>20 909	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Sécurité alimentaire</b>	Prod° domestique (tonnes)	37 136	11 700	180 000 (2003)	8 061	43 456	77 366	43 986	44 496	429 310	142 620	103 803	81 544	3 820	426 831
	Prod° continentale	49 %	100 %	41 %	n.d.	47 %	20 %	24 %	n.d.	19 %	3,5 %	100 %	6 %	n.d.	n.d.
	Valeur Production (1 000 \$)	45 958 1,11 \$/kg	8 427 0,72 \$/kg	168 000 0,96 \$/kg	16 229 2,01 \$/kg	63 476 1,46 \$/kg	90 704 1,30 \$/kg	58 552 1,40 \$/kg	114 241 2,57 \$/kg	570 323 1,32 \$/kg	59 8940	152 455 1,47 \$/kg	n.d.	5 572 1,29 \$/kg	179 062 0,42 \$/kg
	... dont pêche continentale	36 284 1,15 \$/kg	8 026 0,72 \$/kg	72 032 0,96 \$/kg	n.d.	32 328	n.d.	9 543 1,12 \$/kg	n.d.	69 437 0,90 \$/kg	n.d.	145 195 1,47 \$/kg	n.d.	n.d.	n.d.
	... dont pêche maritime artisanale	6 604 0,87 \$/kg	n.d.	0,61 \$/kg	n.d.	13 071	n.d.	19 306 0,86 \$/kg	95 266 2,95 \$/kg	327 253 1,71 \$/kg	52 901	n.d.	n.d.	99 %	n.d.
<b>Commerce de la pêche 2000-2002</b>	Exportat° (1000 \$)	1 607	7	953	1 402	2 004	129 890	15 297	2 734	69 619	9 407	354	69 273	6 113	269 513
	Importat° (1000 \$)	7 046	1 582	29 215	821	19 984	148 265	7 059	681	94 701	5 506	2 135	615	206	2 066
	Balance com.	- 5 439	- 1 575	- 28 262	581	- 17 980	- 18 375	8 238	2 053	- 25 082	3 901	- 1 781	68 658	5 907	267 447
	Dispo/ hab. (kg/an)	8,8	2,3	13,6	21,9	18,3	15	44,1	23,5	29,7	12,8	8,3	11,5	13,7	29,2
<b>Richesse nationale</b>	Valeur ajoutée (1 000 \$)	67 324	12 391	191 125 (2003)	28 545 (2003)	93 299	203 451	82 097 (2001)	40 763	305 755	54 470	144 833	58 934	4 160	261 973
	... dont pêche artis.	~ 98 %	100 %	44,0 %		43,4 %	60,2 %	65,8 %	88,3 %	77 %	87,3 %	100 %	42,2 %		88 %
	... dont p° transfor.	10,5 %	15,9 %	14,1 %	4,6 %	9,7 %	35,1 %	3,9 %	3,7 %						11,3 %
	<b>Contribution pêche / PIB</b>	<b>2,9 %</b>	<b>0,4 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>3 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>4 %</b>	<b>5,3 %</b>	<b>5,2 %</b>	<b>4,1 %</b>
	Pêche / sect prim <sup>2</sup>	7,8 %	1,25 %	4,0 %	10,8 %	22,9 %	6 %	14 %	17,3 %	5 %	8,2 %	8,9 %	22 %	19,2 %	24,1 %
	Contribution au budget de l'Etat <sup>3</sup>	n.d.	43 k\$ + taxes	n.d.	n.d.	274 k\$	8 003 k\$	7 169 k\$	10 500 k\$	1 247 k\$	7 568 k\$	31,5 k\$ + taxes	n.d.	n.d.	n.d.
	Investissement	12 006 k\$	n.d.	13 606 k\$	n.d.	6 528 k\$	6 883 k\$	12 623 k\$	n.d.	n.d.	n.d.	>8 582 k\$	15 861 k\$	16 071	n.d.
Emplois/ pop totale	10 %	> 1 %	1,25 %	14,6 %	7,9 %	> 0,15 %	3,4 %	15,4 %	10 %	1,6 %	2,7 %	1,3 %	3,3 %	> 1 %	

<sup>1</sup> Rapport Mondial sur le développement humain (2004), PNUD. Les données sont celles de l'année 2002.

<sup>2</sup> Le secteur primaire regroupe les valeurs ajoutées produites dans l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture.

<sup>3</sup> Les deux types de contribution disponibles sont : les licences de pêche et les taxes commerciales (dont la patente et le certificat phytosanitaire/ certificat de salubrité).

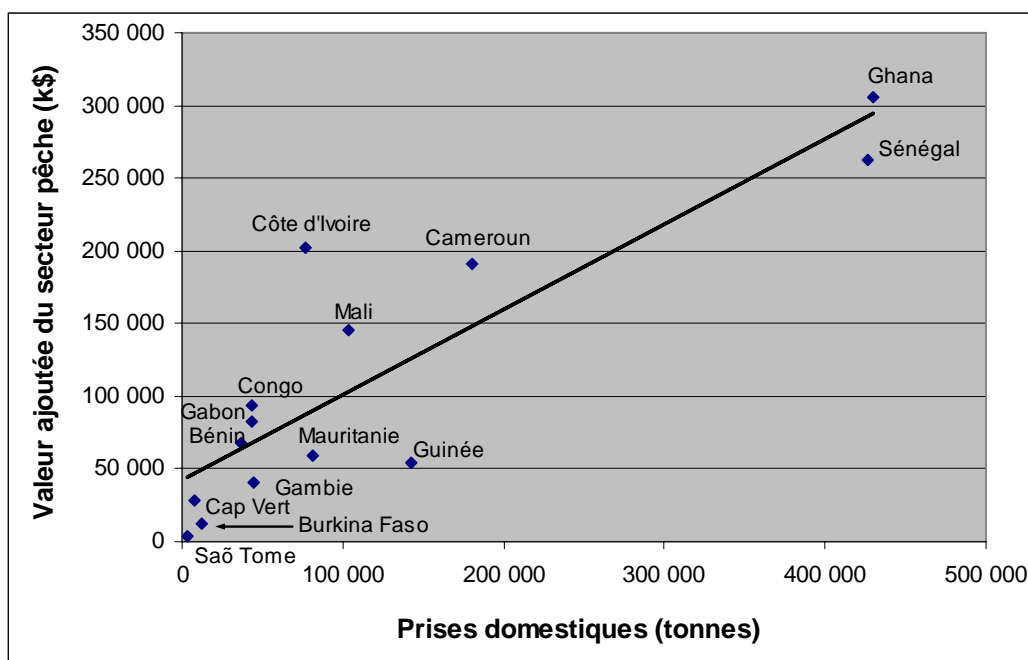
En Mauritanie, la grande étendue de la ZEE (230 000 km<sup>2</sup>) se caractérise par une productivité biologique importante, traduisant une abondance des ressources halieutiques. Même si de nombreuses licences de pêche sont accordées à des navires étrangers dans le cadre de l'accord de pêche avec l'Union Européenne, la production nationale demeure importante. Dans ce pays où 90 % du territoire est désertique<sup>1</sup>, l'activité de la pêche dans la ZEE représente une opportunité de développement, en comparaison avec le reste des activités du secteur primaire.

Dans les pays producteurs de pétrole, comme au Gabon et au Congo, la contribution du secteur de la pêche dans l'économie nationale apparaît comme mineure, dans la mesure où la rente pétrolière contribue pour l'essentiel au revenu de ces pays.

## 2.2 Valorisation contrastée de la production dans les différents pays

La représentation graphique de la valeur ajoutée en fonction des prises totales des 14 pays étudiés (en 2002) permet, non pas de chercher une corrélation entre ces deux données, puisqu'elle existe *a priori*, mais de comparer mutuellement les pays, notamment par rapport à leur répartition autour de la droite de tendance générale.

**Graphique 2. Valeur ajoutée moyenne sur l'ensemble des 8 pays étudiés.**



La Côte d'Ivoire obtient la meilleure valeur ajoutée de sa production, proportionnellement à ses prises domestiques totales. A l'inverse, le Burkina Faso et São Tomé et Príncipe obtiennent une valeur ajoutée bien en deçà de la moyenne des 14 pays. Cela peut s'expliquer par l'étroitesse des marges commerciales (imposées par le faible pouvoir d'achat dans ces pays) et par le nombre d'acteurs intervenant dans la filière. Plus les circuits de commercialisations sont courts (entre le pêcheur et le détaillant), moins il y a de transactions successives et moins il y a de possibilités de création de valeur ajoutée.

En Mauritanie, l'importance de la pêche industrielle et le développement des économies d'échelles contribuent probablement à réduire les marges

<sup>1</sup> Atlas de l'Afrique, éd. Jaguar.

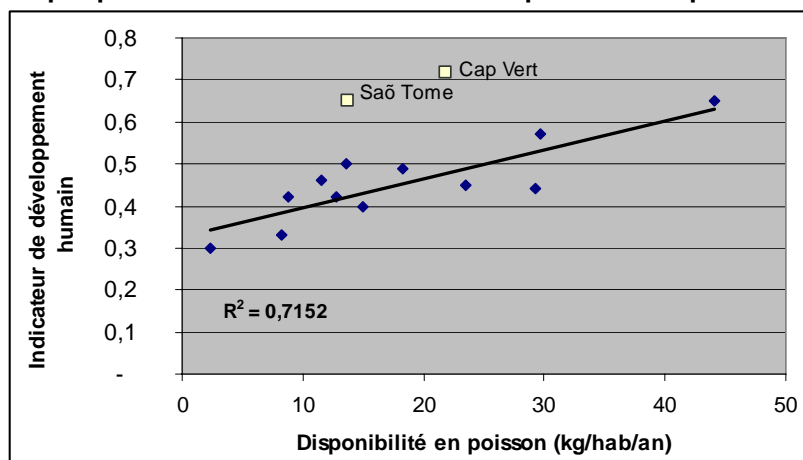
commerciales et la valeur ajoutée par tonne produite. Ce qui peut expliquer sa position sur le graphique.

### 2.3 Corrélation entre la disponibilité en poisson/ hab. et l'IDH

Le rapprochement entre la disponibilité en poisson par habitant<sup>1</sup> et l'Indicateur de Développement Humain<sup>2</sup> (IDH) montre une corrélation significative entre ces deux données<sup>3</sup>. Le calcul présente un coefficient de détermination  $R^2 = 0,71$ . La relation entre le développement économique d'un pays et sa consommation de poisson paraît liée.

En terme de sécurité alimentaire, cela montre l'intérêt de centrer l'analyse sur le développement humain des pays les plus pauvres de l'étude (le Burkina Faso et le Mali), si l'on souhaite améliorer leur disponibilité en poisson.

**Graphique 3. Relation entre l'IDH et la disponibilité en poisson en 2002.**



## 3. Analyse cartographique du tableau de synthèse

Après avoir exposé dans la section I.2 quelques relations statistiques du tableau de synthèse du secteur de la pêche dans les 14 pays, il semble intéressant d'effectuer des représentations cartographiques des données.

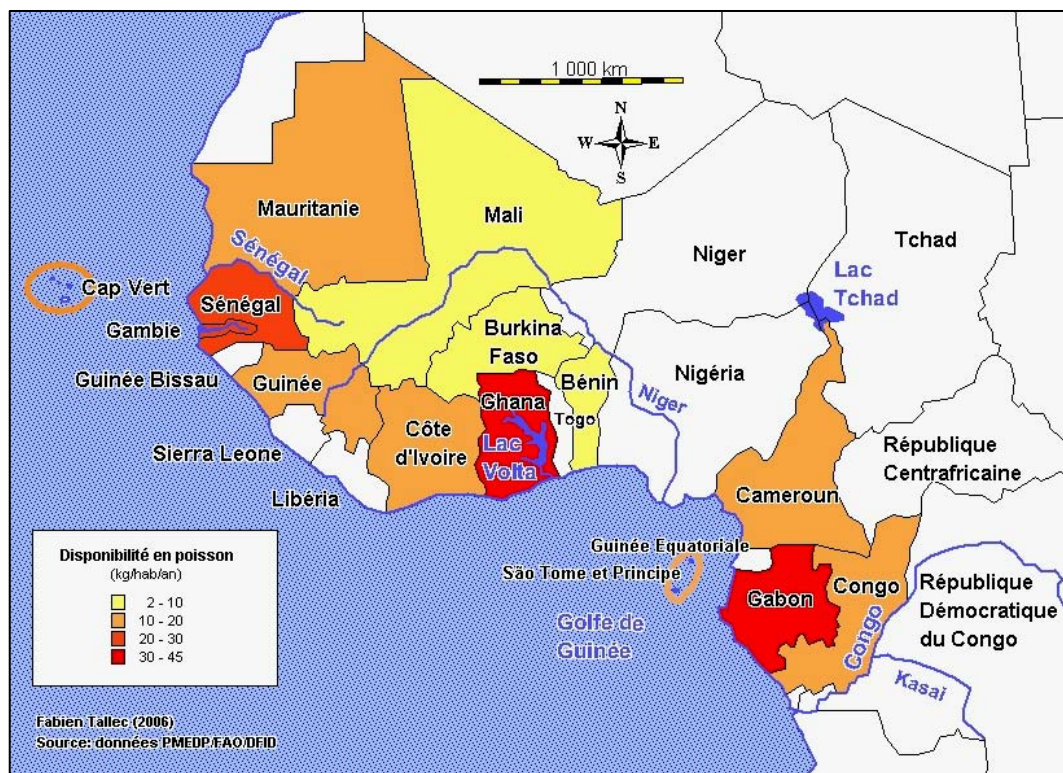
### 3.1 Contribution du poisson à la sécurité alimentaire

La carte 1 montre la disponibilité en poisson par habitant dans chaque pays étudié. Elle met en évidence les pays pour lesquels la contribution du poisson dans la sécurité alimentaire est la plus critique. Le Burkina Faso, le Mali et le Bénin disposent de moins de 10 kg/hab./an de poisson. A l'inverse, le Gabon et le Ghana sont les plus importants consommateurs de poisson de la zone étudiée, avec une disponibilité respective de 44,1 et 29,7 kg/hab./an.

<sup>1</sup> La disponibilité en poisson par habitant est calculée de la manière suivante :  
(Prises totales + Importations – Exportations) / nombre d'habitants

<sup>2</sup> L'IDH est un indicateur composite, utilisé par le PNUD, qui mesure le niveau moyen atteint par un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : espérance de vie/ santé, instruction et revenu/ vie décente.

<sup>3</sup> Graphiquement, les valeurs du Cap Vert et de São Tomé et Principe s'écartent sensiblement des autres pays. Ces deux Etats insulaires semblent profiter d'un développement humain particulièrement élevé. Ils n'ont donc pas été intégrés au calcul du coefficient de détermination.

**Carte 1. La disponibilité en poisson dans les 14 pays étudiés.**

### 3.2 Contribution du poisson à la sécurité alimentaire

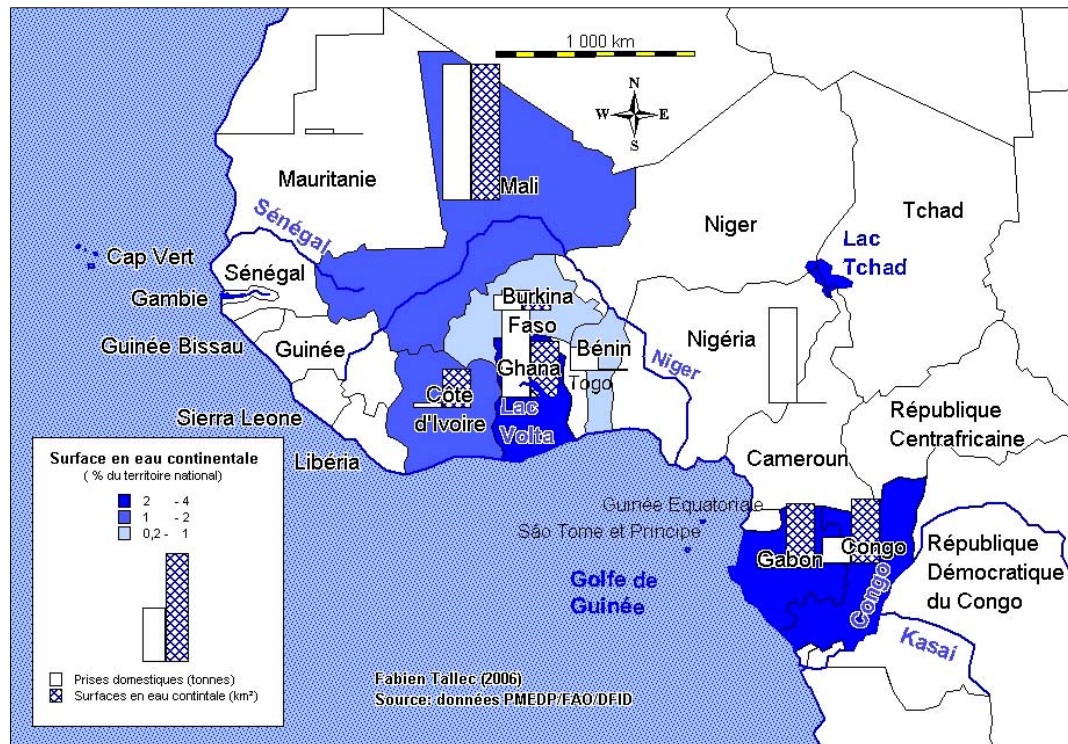
Dans l'analyse globale du secteur halieutique, la pêche continentale est souvent sous évaluée. Malgré le manque d'information disponible, la carte suivante tente de mettre en évidence l'importance de ce « sous-secteur ».

Du nord au sud de la zone cartographiée, on passe d'un climat sahélien à un climat équatorial, en passant par un climat tropical humide ; la saison des pluies, quasiment absente dans le nord du Mali et de la Mauritanie, atteint des valeurs extrêmes au Gabon et au Congo, avec une pluviométrie de plus de deux mètres d'eau par an. Ainsi, au Gabon et au Congo, la surface en eau continentale couvre plus de 2 % du territoire, malgré l'absence d'importants lacs ou rivières (exceptés les quelques 350 km du fleuve Congo, à la frontière avec la République Démocratique du Congo).

Dans cette représentation cartographique, le Mali se distingue des autres pays étudiés sur deux aspects. Tout d'abord, la longueur du fleuve Niger parcourant le territoire malien (1 700 km environ) lui offre une surface en eau continentale des plus importantes de la zone étudiée (plus de 20 000 km<sup>2</sup>). Ensuite, le développement de l'activité de la pêche sur ce fleuve, tout comme sur les autres rivières et lacs, conduit le Mali à avoir le volume le plus important de prises de pêche continentale (plus de 100 000 tonnes en 2002).

A partir des données disponibles, et malgré la faible étendue d'eau continentale au Bénin, les prises de pêche continentale semblent dépasser celles de la Côte d'Ivoire et du Gabon. Inversement, dans ces deux derniers pays (et dans une moindre mesure au Congo), il semblerait que les prises de pêche continentale soient sous-évaluées, ce qui expliquerait leur faiblesse.

**Carte 2. Estimation de l'importance du secteur de la pêche continentale dans les 8 pays étudiés.**



## II – Contribution du secteur de la pêche au développement économique

### 1. Mise en évidence de la valeur ajoutée créée par le commerce de la pêche

#### 3.3 Difficultés rencontrées dans le calcul de la valeur ajoutée du secteur de la pêche

Un des principaux apports des études nationales sur la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale est le calcul du solde comptable de l'ensemble des activités du secteur de la pêche, c'est-à-dire la valeur ajoutée<sup>1</sup>. Le calcul de cette valeur ajoutée s'est fait non sans difficultés, étant donnée la faible importance accordée à ce secteur et le manque d'études spécifiques. Quatre principales activités sont intégrées à ce calcul :

- i. la production de poissons (et crustacés) frais,
- ii. la transformation de ces produits (le cas échéant),
- iii. la commercialisation de ces produits (frais et transformés),
- iv. la restauration.

La mesure de l'ensemble des activités économiques d'un secteur, comme celui de la pêche dans le cas présent, sort souvent de la nomenclature habituelle de la comptabilité nationale. La production de poisson appartient au secteur primaire, tout comme l'agriculture et l'élevage ; la transformation des produits de la pêche est intégrée au secteur secondaire ; la restauration est un *service* du secteur tertiaire, tout comme le transport et le commerce. Le nouveau système de

<sup>1</sup> La valeur ajoutée mesure la création de richesse. Cette richesse nouvelle que crée une activité de production est mesurée par la valeur P du produit, diminuée des « richesses » qu'il a fallu « consommer » pour la produire (les Consommations Intermédiaires) :  $VA = P - CI$ . (Cf. P. Fabre, 1993).

comptabilité nationale des Nations Unis (SCN 93) a remplacé celui de 1968 (SCN 68). Il facilite l'évaluation d'un secteur « transversal » d'activité, comme celui de la pêche, présent dans les trois grands secteurs de l'économie d'un pays. Des sous-branches ont été définies et permettent de connaître plus facilement l'ensemble des activités liées à la pêche.

Depuis quelques années, la plupart des pays de l'étude ont adopté le SCN 93, à l'exception du Congo. Bien que le processus de transition soit en cours, ce pays utilise encore officiellement le SCN 68. Le calcul détaillé de la valeur ajoutée des activités des industries alimentaires et du commerce des produits n'a pu être effectué par ce système de comptabilité. Le Ghana et le Bénin utilisent le SCN 93, mais les auteurs du rapport sur la contribution de la pêche à l'économie nationale précisent que l'autoconsommation n'a pas été intégrée au calcul, comme l'exige le SCN 93, par manque d'information précise.

Les pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Congo et la Côte d'Ivoire ont présenté le calcul de la valeur ajoutée selon deux méthodes ; la première utilise les comptes nationaux, et la seconde applique la méthodologie du PMEDP (MPMEDP). A l'exception du Burkina Faso, la comptabilité nationale a tendance à sous-évaluer l'importance du secteur de la pêche dans l'économie du pays, souvent par manque d'informations précises sur les consommations intermédiaires et les marges bénéficiaires des différents acteurs. De nombreuses approximations sont effectuées, par exemple en utilisant des taux moyens, gommant de ce fait, les disparités locales et les variations saisonnières, voire annuelles. Des écarts significatifs entre ces deux méthodes de calcul peuvent apparaître. Dans le cas du Burkina Faso, la valeur ajoutée calculée par la MPMEDP équivaut à 60 % environ de celle calculée par le SCN 93. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, cette valeur ajoutée équivaut à 140 % environ de celle calculée par le SCN 93<sup>1</sup>.

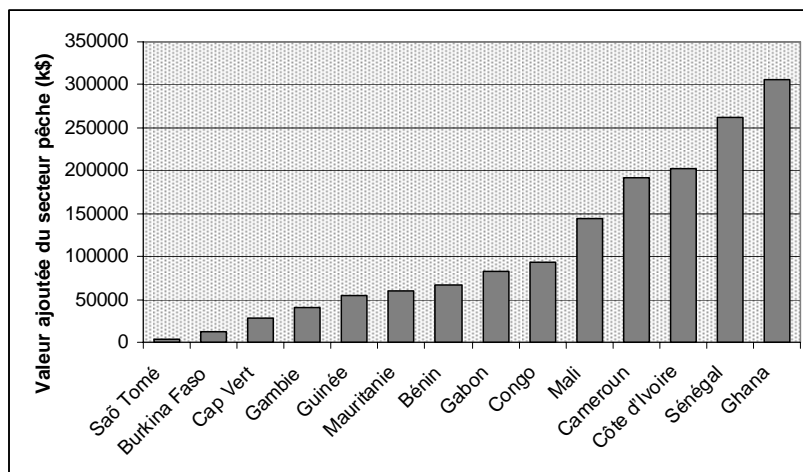
### *1.2. Comparaison entre les 14 pays selon la valeur ajoutée obtenue*

Après avoir collecté la valeur ajoutée de chaque pays couvert par l'étude, une vue d'ensemble sur ces 14 pays peut être faite. Le graphique ci-dessous fait apparaître une grande hétérogénéité des résultats, répartis autour d'une valeur moyenne d'environ 110 millions d'euros. La lecture du graphique 1 apporte des informations complémentaires à celle de ce graphique, notamment pour comparer la valeur ajoutée en pourcentage du PIB, avec celle en volume monétaire.

---

<sup>1</sup> Dans ce rapport, les chiffres de la valeur ajoutée retenus prioritairement sont ceux utilisant la méthodologie du PMEDP, plutôt que ceux de la comptabilité nationale, étant donnée la plus grande finesse des résultats obtenus.

**Graphique 4. Classement des pays selon l'importance de la valeur ajoutée du secteur de la pêche.**

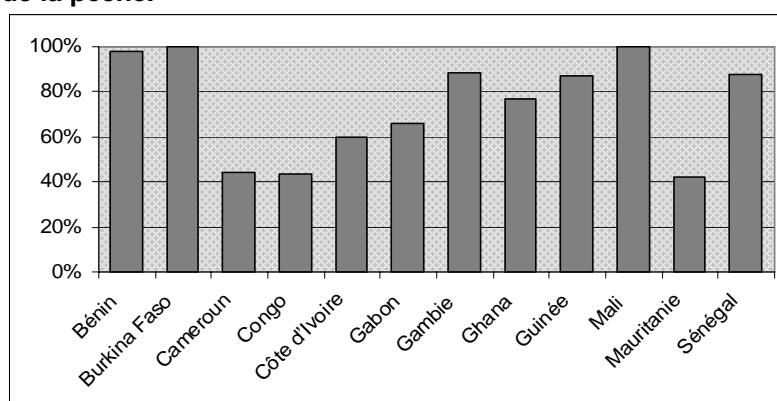


Dans l'économie de certains pays, il semble que la contribution de la valeur ajoutée en pourcentage du PIB soit marginale, alors qu'en valeur absolue, elle représente un volume important, en comparaison avec les autres pays de l'étude. Ce sont les cas du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun notamment. Avec une contribution dans l'économie nationale de respectivement 3 %, 1,5 % et 1,7 %, le secteur de la pêche n'apparaît pas comme étant un secteur clé ; en valeur absolue, ce secteur apporte à ces pays trois à cinq fois plus de richesse qu'en Mauritanie et au Bénin, par exemple.

*1.3. L'importance relative de la pêche artisanale dans la valeur ajoutée des pays*

Le graphique suivant montre que le développement de la pêche industrielle est surtout marqué dans les pays ayant une ZEE étendue comme en Mauritanie, (la pêche artisanale l'est donc d'autant moins). A l'inverse, dans les pays sans littoral (Burkina Faso et Mali) et/ou ayant une faible façade maritime (Bénin), la pêche industrielle est (quasi-) absente. Dans ces pays, l'activité de pêche demeure artisanale, traditionnel et ne faisant pas intervenir de moyens matériels importants.

**Graphique 5. Part de la pêche artisanale dans la valeur ajoutée globale du secteur de la pêche.**



En Mauritanie la pêche artisanale représente moins de 45 % de la valeur ajoutée globale. Mais, comme le précise le rapport sur l'activité de la pêche dans ce pays, « la pêche artisanale ne concerne que 10 % de la production mais rassemble 80 % des emplois. La pêche artisanale s'est beaucoup développée, soutenue par une politique volontariste de l'Etat ».

Au Gabon également, la pêche artisanale est mise en avant. Dans un pays où la rente pétrolière tend à baisser, le développement de ce type d'activité permet de diversifier l'économie nationale et créer des emplois avec « une emprise directe sur les populations locales »<sup>1</sup>.

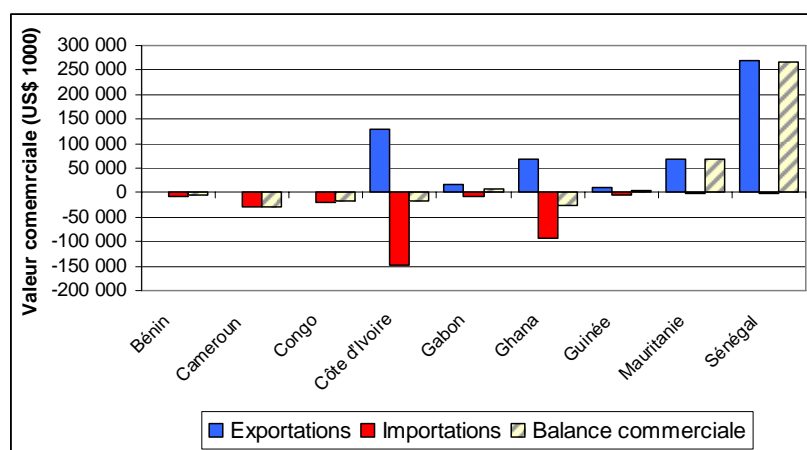
Dans un pays comme le Mali, la pêche artisanale occupe également une place importante dans l'économie locale. L'ethnie Bozo a contribué à véhiculer un savoir-faire dans ce secteur. La pêche artisanale constitue « un vecteur important de la culture et du savoir-faire malien à l'étranger, résultant notamment d'une large tradition ».

## 2. Importance du commerce des produits de la pêche dans l'économie nationale

L'analyse des exportations et des importations montre une nouvelle fois la grande hétérogénéité des résultats entre les 14 pays de l'étude. Le graphique<sup>2</sup> suivant présente les pays selon le solde de la balance commerciale. Cette nouvelle hiérarchisation des 14 pays ne semble pas avoir de relation évidente avec les classements présentés dans les précédents graphiques. En d'autres termes, l'importance accordée au commerce extérieur dans ces 14 pays n'est pas liée, *a priori*, à la valeur du PIB/hab. ou à la valeur ajoutée (en pourcentage et en valeur absolue) ou à l'importance de la pêche artisanale, entre autres.

Globalement sur l'ensemble des 14 pays étudiés, les exportations représentent l'équivalent de 578 millions US\$ et les importations 320 millions US\$. La balance commerciale de cet ensemble est globalement excédentaire de 258 millions US\$.

**Graphique 6. Balance commerciale dans le secteur de la pêche.**



Bien que le nombre de pays étudiés soit faible, trois types de profils semblent se dessiner :

1. Commerce extérieur dynamique et excédentaire, pays valorisant une part importante de sa production exportée sur un ou plusieurs segments de marché spécifiques,
2. Commerce extérieur dynamique mais déficitaire, la demande intérieure étant élevée, la production nationale est insuffisante,

<sup>1</sup> Rapport national de l'activité de pêche au Gabon (2005).

<sup>2</sup> Les données du graphique correspondent à des moyennes annuelles sur la période 2000-2002. Ne sont représentés que les pays ayant des flux de marchandise (importation ou exportation) supérieurs à 7 millions de dollars par an.

3. Commerce extérieur peu développé, pays utilisant essentiellement sa production nationale, complétée par de faibles quantités de poissons importés, solde de la balance commerciale proche de zéro.

Le profil 1 correspond aux cas du Sénégal, de la Mauritanie et du Gabon. Etant donnée la forte valeur ajoutée dégagée par les produits exportés, le commerce extérieur du secteur de la pêche apporte d'importantes devises à l'économie de ces pays.

Avec près de 270 millions de dollars de recettes sur les exportations de poissons (en moyenne sur 2000-2002), le Sénégal se place en première position parmi les 25 pays couverts le PMEDP. La valeur des exportations du deuxième exportateur de la région – la Côte d'Ivoire – représente moins de la moitié de celle du Sénégal (130 millions US\$). Le Sénégal profite d'une part d'importants opérateurs économiques pouvant exporter de grandes quantités de poissons, et d'autre part, d'une forte valeur marchande obtenue sur les poissons exportés, comme c'est le cas pour les céphalopodes (le poulpe notamment, sur le marché chinois) et du mérrou.

La Mauritanie profite également de la forte valeur marchande des céphalopodes sur le marché de l'exportation. Le poulpe a contribué pour 56 % à la valeur totale des produits halieutiques exportés en 2001. Le positionnement du pays sur ce segment de marché pourrait vraisemblablement être amélioré, dans la mesure où ces produits sont vendus à l'état brut, la faible partie transformée étant essentiellement salée et séchée. L'augmentation en volume des produits transformés destinés à l'exportation améliorerait d'autant plus la valeur marchande, et de ce fait, la valeur ajoutée globale dans ce secteur.

Dans le cas du Gabon, les exportations de crustacés représentent 78 % du total des exportations, en 2001. Elles sont exclusivement destinées à l'Europe. L'Asie n'importe pas de crustacés mais représente le second importateur de la production halieutique du Gabon, sur le segment des poissons<sup>1</sup>. En définitive, le solde de la balance commerciale n'apparaît pas comme étant largement excédentaire, étant donné le poids relatif des importations. Sur la période 2000-2002, la valeur des importations équivaut à 50 % des exportations environ.

Dans le profil 2, se retrouvent les trois pays ayant la balance commerciale la plus déficitaire des 14 pays de l'étude : Cameroun, Ghana et Côte d'Ivoire. Pourtant ils représentent des pays ayant des exportations conséquentes, notamment pour la Côte d'Ivoire et le Ghana qui devancent la Mauritanie et le Gabon. A titre de comparaison sur la période 2000-2002, la Côte d'Ivoire a exporté environ deux fois plus de produits halieutiques (en valeur) que la Mauritanie. L'importance des exportations se retrouve masquée par celle des importations. Ces pays ont plus d'intérêt à vendre leurs produits à l'exportation que sur le territoire national, mais ne peuvent subvenir à leur demande intérieure.

Entre les deux types de profils énoncés précédemment, le Congo présente des caractéristiques plus nuancées de son commerce extérieur. D'une part, il positionne l'essentiel de ses exportations sur un seul segment de marché (celui des crustacés), comme les pays du profil 1 ; d'autre part, la production halieutique nationale étant insuffisante, l'ampleur des importations de poisson aboutit à un

---

<sup>1</sup> Le rapport du Gabon sur la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale ne précise pas les variétés de poissons exportés, et s'ils ont été transformés ou pas.

solde de la balance commerciale déficitaire, proche du celui de la Côte d'Ivoire dont le profil est de type 2.

Le profil 3 semble correspondre aux cas du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Gambie, du Mali et de São Tomé et Príncipe. Le commerce extérieur est peu développé ; les flux de marchandise (importation ou exportation) ne dépassent pas les 7 millions de dollars par an. Ces pays sont aussi ceux ayant la ZEE la plus petite dans la zone étudiée. Le Burkina Faso et le Mali n'ont d'ailleurs aucun accès à la mer. Ils ne disposent donc pas de poisson d'eau de mer et doivent en importer. En définitive, pour ces différents pays, la production halieutique nationale ne répond pas totalement à la demande. Le solde de la balance commerciale tend à être négatif.

Par ailleurs, il est précisé à plusieurs reprises dans les rapports nationaux sur la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale que les flux intra régionaux de produits halieutiques sont souvent largement sous-estimés, par manque de données fiables aux postes douaniers des frontières entre ces pays. C'est le cas notamment du Gabon, du Ghana et du Mali, où les valeurs des exportations pourraient être bien supérieures, si les données des exportations aux frontières nationales étaient mieux connues.

### 3. Impact économique du secteur de la pêche au développement local et au budget de l'Etat

#### *1.1. Contribution du secteur de la pêche à l'emploi*

Pour évaluer la contribution du secteur de la pêche à l'emploi, il est nécessaire de comptabiliser l'ensemble de la population directement ou indirectement impliquée dans l'activité de la pêche.

En ce qui concerne les pêcheurs, deux catégories sont généralement distinguées. Les pêcheurs tirant plus de 50 % de leur revenu annuel de la pêche sont comptés comme « pêcheurs professionnels » ; les autres sont appelés « pêcheurs occasionnels ». Au Mali, les pêcheurs professionnels sont subdivisés en deux catégories : les « sédentaires » et les « migrants ». Dans le comptage des emplois directs, il faut également intégrer les commerçants (mareyeurs et détaillants), les transformateurs et les restauratrices.

Parmi les emplois indirects du secteur de la pêche, sont inclus ceux liés à la fabrication et l'entretien des pirogues : menuisiers, mécaniciens..., ceux liés à la fabrication des outils de pêche (nappes de filet, cages pour les crustacés...) et ceux liés à la fabrication des équipements de transformation (notamment pour le fumage, le salage et le séchage).

A la lecture des 14 rapports sur la contribution de la pêche à l'économie nationale, les données sur l'emploi semblent être les plus difficiles à obtenir et les plus approximatives. Une des principales difficultés tient au manque des définitions précises. Comment comptabiliser une restauratrice qui utilise partiellement du poisson pour préparer ses plats ? Comment comptabiliser un transporteur qui charge dans des proportions variables du poisson, du bétail, des céréales, voire des individus ? Par ailleurs, certains pays semblent n'avoir comptabilisé que les personnes *effectivement employées* (directement ou indirectement) dans le secteur de la pêche, d'autres pays ont comptabilisé l'ensemble de *la population qui tire ses moyens d'existence* (ou de *subsistance*) des produits de la pêche. Dans ce dernier cas, l'ensemble de chaque ménage est intégré au calcul. Par exemple au

Mali, 70 000 pêcheurs sont regroupés dans 33 000 ménages. En moyenne, ces ménages sont composés de 7,9 membres. On en déduit que 260 000 personnes tirent leurs moyens d'existence de la pêche. Etant donnés les objectifs du PMEDP, cette dernière méthode est retenue pour effectuer des comparaisons entre les pays de l'étude.

Le tableau de synthèse montre que la part des personnes employées dans le secteur de la pêche par rapport à la population totale du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire (respectivement de 1 % et 0,15 %) ne semble pas tenir compte de l'ensemble des ménages. Ces résultats se situent bien en deçà des autres pays de l'étude.

### *1.2. Contribution du secteur de la pêche au budget de l'Etat*

Le secteur de la pêche est créateur d'emplois et de richesse pour les habitants ; il apporte également une contribution directe non négligeable au budget de l'Etat. La principale recette de ce secteur correspond au « droit de pêche » ou « droit d'usage » ou « licence d'exploitation ». Ces licences sont basées sur les caractéristiques des bateaux ; plus le pêcheur a la capacité technique de faire des prises importantes, plus il payera cher sa licence d'exploitation. Elles peuvent être accordées à des navires étrangers souhaitant pêcher dans la ZEE. Ces licences s'appliquent à la pêche continentale et maritime, quelle soit industrielle ou artisanale.

A un second stade du secteur de la pêche, celui de la commercialisation, l'Etat effectue également des prélèvements. Ces recettes sont payées par les commerçants et profitent généralement aux organes décentralisés de l'Etat, comme la commune ou la circonscription. Elles correspondent à la « taxe sur la valeur ajoutée » ou « patente », « taxe commerciale », « taxe municipale », « taxe de conditionnement »...

Selon les pays, l'Etat peut également taxer la circulation de marchandise, dont les produits de la pêche ; les transporteurs doivent alors s'acquitter d'une « taxe phytosanitaire » ou d'un « certificat de salubrité ». En cas de franchissement des frontières, l'Etat prélève de nouvelles taxes dites « d'importation » ou « d'exportation » ou « taxes de port » (par voie maritime).

A ces taxes officielles, s'ajoutent souvent des taxes « officieuses » voire « illégales », celles qui sont demandées inopinément ou de manière non structurée aux différents stades de la filière halieutique (prises, commerce, transformation, transport...). Pour des raisons que l'on peut comprendre, il est difficile d'avoir des données chiffrées et détaillées sur l'ensemble des recettes du secteur de la pêche au budget de l'Etat dans les 14 pays de l'Etude.

#### *Extrait du rapport sur la contribution de la pêche au développement du Mali.*

Les taxes prélevées de manière informelle au niveau de la production correspondent dans la plupart des cas à des droits d'usage pour l'accès à une pêcherie ou pour l'utilisation d'une technique de pêche donnée. Elles sont l'œuvre des maîtres d'eau, puis les taxes sont souvent redistribuées aux personnes représentant les génies des eaux ainsi qu'aux chefferies que les sociétés traditionnelles acceptaient sans difficulté. Aujourd'hui, ces taxes peuvent représenter dans certains cas un poste important du compte d'exploitation des pêcheurs, tandis que leurs bénéficiaires jouissent d'une rente de situation non négligeable (Kassibo 1994).

Les commerçants de poisson sont également soumis à des taxes officielles (taxes de conditionnement, patentes et licences d'exportation) mais aussi officieuses, qui peuvent représenter des coûts substantiels, et ainsi avoir une

incidence sur l'organisation des marchés. Les taxes perçues auprès d'un commerçant établissant la liaison entre Sélingué et Bamako peuvent ainsi représenter entre 5 à 6 % du chiffre d'affaires.

La Gambie et la Côte d'Ivoire présentent les recettes de l'Etat sur le secteur de la pêche les plus importantes parmi les 14 pays de l'étude. Lorsqu'on effectue le calcul de la part de ces recettes dans la valeur ajoutée totale de ce secteur, on obtient 4,4 % de la valeur ajoutée pour la Côte d'Ivoire et 26 % pour la Gambie<sup>1</sup>. Dans le cas du commerçant malien évoqué ci-dessus, les 5 à 6 % de taxes sur le chiffre d'affaire représenteraient un pourcentage supérieur si l'on se référait à la valeur ajoutée. Globalement, il semblerait que l'Etat récupère sous forme de taxe ou impôt, 5 à 15 % de la valeur ajoutée du secteur de la pêche.

Ainsi, ces divers prélèvements apportent une part non négligeable dans le budget de l'Etat. C'est le cas de la Mauritanie, où, sur la période 2000-2004, les recettes provenant du secteur de la pêche représentent plus du tiers (37,6 %) des recettes budgétaires de ce pays<sup>2</sup>. En Côte d'Ivoire, bien que la contribution de la pêche aux recettes de l'Etat soit plus faible, elle marque une progression, avec un rythme moyen annuel de + 4,5 %. Cette performance serait principalement obtenue par la branche artisanale.

### *1.3. Investissements réalisés dans le secteur de la pêche*

Après avoir évoqué l'importance de la population qui tire ses moyens d'existence de l'activité de la pêche, et présenté la part des recettes de l'Etat obtenu dans ce secteur, un troisième volet permet d'évaluer l'ampleur de l'activité de la pêche dans le développement économique d'un pays ; il correspond au volume des investissements réalisés dans ce secteur.

L'ensemble des investissements est évalué à deux niveaux. Le premier concerne le matériel utilisé directement dans l'activité de la pêche. Dans cette catégorie, sont généralement distingués les bateaux et engins de pêche maritime industrielle, ceux de pêche artisanale motorisée et ceux de pêche artisanale non motorisée. Le second niveau des investissements concerne les infrastructures à terre. Il correspond aux moyens relatifs aux équipements d'appui à la pêche elle-même (bâtiments de stockage, chambres froides, générateurs de glace...) et aux équipements liés à la transformation (fumoirs, séchoirs...).

En Côte d'Ivoire, la disponibilité des données dans ce secteur a permis d'étudier l'évolution annuelle sur la période 1990-2002. Le montant des investissements s'est amélioré à un rythme moyen annuel de près de 5 %. Mais ces efforts d'investissements se sont concentrés sur les cinq premières années de cette période, à un rythme de plus de 25 % par an. De 1996 à 2002, les troubles politiques ont probablement contribué à faire décroître le volume annuel des investissements dans le secteur de la pêche.

Au Burkina Faso, au Ghana, au Mali et en Mauritanie, l'inventaire des investissements réalisés dans le secteur de la pêche n'a été effectué que partiellement (dans le meilleur des cas). En Mauritanie par exemple, seules les informations sur les investissements publics ont été obtenues. Il est précisé que pour connaître l'ensemble des investissements dans ce secteur, il serait nécessaire d'effectuer une enquête préalable.

<sup>1</sup> Toutefois, les recettes étatiques du secteur de la pêche en Gambie semblent surestimées.

<sup>2</sup> L'essentiel de ces recettes provient des accords de pêche avec l'Union Européenne.

Les rapports du Bénin, du Gabon et du Congo sur les montants du matériel de pêche permettent de se rendre compte de l'importance des investissements pour les pêcheurs. Dans le cas d'une pêche artisanale maritime avec une pirogue motorisée, cela représente grossièrement 300-350 euros d'investissement, soit, avec une durée de vie moyenne de 7 ans pour l'ensemble de ce matériel, un investissement moyen annuel d'une cinquantaine d'euros. Nous ne disposons pas suffisamment d'information sur les revenus des pêcheurs, mais cet investissement annuel correspondrait grossièrement à un mois de salaire ; ce qui est important. L'activité de la pêche est un secteur où les investissements représentent une part substantielle dans le budget des pêcheurs. Le développement de cette activité implique de pouvoir mobiliser d'importants capitaux et d'avoir accès au marché du crédit.

### III – Perspectives et enjeux du secteur de la pêche

#### 1. Synthèse des recommandations détaillées dans les rapports nationaux

##### *3.1. Nécessité d'améliorer le système de collecte statistique des données de la pêche*

Au cours des années 1990, de nombreuses améliorations ont été apportées dans la production des comptes nationaux, notamment en adoptant le SCN 93<sup>1</sup>. Mais la plupart des rapports nationaux concentrent leurs recommandations sur les insuffisances persistantes des données. La connaissance et le développement du secteur de la pêche nécessitent une amélioration des statistiques.

Tout d'abord, les données disponibles manquent souvent de finesse. Dans le calcul des prises, la distinction selon les groupes d'espèces (pélagiques, benthiques, céphalopodes, poissons de rivière...) n'est pas toujours effectuée. A un groupe d'espèces donné correspond une organisation particulière : moyens humains, matériel mobilisé... ainsi qu'une valeur marchande donnée : la pêche de crustacés ou de poulpes est plus rémunératrice que la pêche du menu fretin. Dans le calcul des prises, la distinction selon les unités de pêche (pirogue à rame/ voile/ moteur, chalutier...) apporterait plus de finesse que celle opérée entre *prises artisanales* et *prises industrielles*. En ce qui concerne les exportations et importations, il serait intéressant d'affiner les données selon les formes de transformation (le cas échéant) : congelé, fumé, salé. Dans le comptage de la population employée dans le secteur de la pêche, la distinction homme/ femme serait probablement riche d'enseignement également.

Ensuite, les données disponibles ne concordent pas forcément selon les sources consultées. Ce problème vient probablement d'un certain flou sur la définition des variables utilisées. Par exemple en Mauritanie, les données des exportations fournies par les services des douanes diffèrent de celles de la balance des paiements. La différence viendrait du redressement fait par la banque centrale sur les « sous-déclarations ». Dans le comptage de la population employée dans le secteur de la pêche, différentes méthodes existent pour compter les personnes impliquées partiellement dans cette activité. Non seulement, chaque pays pourrait s'entendre sur une définition et une méthode de comptage unique et « officielle », mais à terme, il serait intéressant d'adopter une définition internationale, ou à défaut, utilisée par une majorité de pays africains. La comparaison statistique entre les pays du PMEDP ne serait que facilitée et plus pertinente.

---

<sup>1</sup> Cf. la section II.1.1 – Difficultés rencontrées dans le calcul de la valeur ajoutée du secteur de la pêche.

Enfin, les données disponibles manquent souvent d'études thématiques et ciblées sur lesquelles s'appuyer pour effectuer leurs calculs. C'est le cas de la valeur ajoutée pour la quelle deux principales approximations sont faites : calcul du prix de vente aux différents stades de la filière et taux moyen de consommation intermédiaire. La finesse du résultat obtenu dépend en grande partie du procédé d'approximation de ces valeurs. Plusieurs rapports ont utilisé des taux de consommation intermédiaire globaux (et/ou anciens) pour l'ensemble du secteur pêche, sans pouvoir distinguer finement ceux des pêcheurs côtiers, ceux des pêcheurs continentaux, ceux des grossistes, ceux des détaillants... Des études ciblées et légères sur des échantillons représentatifs permettraient de connaître précisément certaines valeurs, pour les utiliser ensuite comme taux ou indicateurs de référence.

En complément de ces améliorations structurelles dans le calcul des données statistiques du secteur de la pêche, l'opportunité de mettre en place de manière permanente un observatoire des prix (et des volumes) pourrait être envisagée. Le coût que cela représente implique de cibler les relevés aux points stratégiques de la filière. Le choix peut se porter, par exemple, sur un port (relevés au débarquement), sur un marché de consommation de la capitale et sur un poste douanier stratégique. Un tel dispositif permanent permet d'être plus réactif en cas de changement majeur : hausse des prix, chute des volumes produits, importations massives... Le gouvernement peut prendre des mesures rapides pour palier un éventuel problème de sécurité alimentaire ; il peut baisser temporairement les charges des commerçants ou modifier les droits de douane pour améliorer la disponibilité alimentaire de la population. Le suivi régulier des prix et des volumes aux différents stades de la commercialisation permet d'évaluer les effets des mesures prises par le gouvernement.

### *3.2. Identifier les ressources sous-exploitées*

Dans une perspective de gestion durable des ressources halieutiques, il semble important de mieux adapter les prises au potentiel disponible. En ce sens, les prises des espèces les plus menacées de disparaître devraient être mieux contrôlées, voire limitées, alors qu'au contraire, d'autres pourraient être renforcées.

La Mauritanie, avec son importante ZEE, est le pays de cette étude qui a vraisemblablement le mieux identifié le rapport entre le potentiel existant et le volume des prises annuelles, pour les principales espèces pêchées. Ainsi, la sardinelle est exploitée au maximum, les chinchards et les maquereaux sont exploités plus modérément.

Pour d'autres pays, une estimation du potentiel halieutique a pu être effectuée. Alors que les prises du Burkina Faso sont proches du maximum possible annuel, à 70-80 %, celles du Congo laissent apparaître un potentiel halieutique exploité à seulement 26 %/an.

Le potentiel halieutique du Gabon n'est pas connu précisément mais semble être largement sous-exploité, notamment pour les espèces profondes et pélagiques. En Côte d'Ivoire également, le potentiel halieutique est jugé « bon » et non surexploité. La baisse des prises de ces dernières années serait plus due à la vétusté des navires qu'à l'état de ce potentiel halieutique.

## 2. Impacts multiples du secteur de la pêche dans les politiques publiques

L'analyse des 14 rapports nationaux sur la contribution de la pêche à l'économie nationale montre l'intérêt d'une approche sectorielle, incluant toutes les activités liées à la ressource primaire. En plus de la production de poissons, sont incluses notamment les activités liées à sa transformation et sa commercialisation, ainsi que les activités de restauration.

Ainsi envisagé, le secteur de la pêche devient une activité davantage significative dans l'économie nationale, notamment en ce qui concerne :

- la richesse globale dégagée par ce secteur dans le PIB du pays,
- l'importance des populations qui en tirent leurs moyens d'existence,
- la contribution de ce secteur au budget de l'Etat et à celui des collectivités locales,
- la génération de recettes en devises par les exportations.

Pour un pays comme le Gabon, qui cherche à diversifier son économie, suite à la baisse de sa rente pétrolière, l'activité de la pêche apparaît comme un secteur à développer.

Il est également intéressant de mettre en évidence la relation entre l'activité de la pêche et d'autres thématiques des politiques publiques. Notons par exemple :

- **la lutte contre la pauvreté.** Le développement de la pêche artisanale est créateur d'emplois. Il permet de constituer des revenus permanents ou d'appoint pour les catégories les plus démunies de la population. L'ancrage de ce développement dans la sphère des plus pauvres permet ainsi de lutter contre la pauvreté ;
- **la sécurité alimentaire.** Les produits halieutiques constituent une source importante d'éléments nutritifs (protéine et acides gras poly-insaturés), de vitamines (A, B et D), de minéraux (calcium, phosphore et fer) et d'oligo-éléments (l'iode pour les produits de la mer). Pour des pays comme le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Ghana, le poisson contribue à près de la moitié de l'apport en protéines animales<sup>1</sup>. Il est plus accessible que les protéines animales pour certaines populations locales défavorisées, notamment près des zones de pêche ;
- **l'approche genre.** Dans l'intégration sociale des femmes à l'activité économique du pays, le secteur de la pêche offre de nombreuses opportunités : commerce, transformation, restauration...
- **la gestion durable des ressources naturelles.** Etant donnée l'importance des prises halieutiques (notamment au Ghana, au Mali et en Mauritanie), il faut s'assurer d'avoir une gestion rationnelle du potentiel halieutique, afin de ne pas voir disparaître des espèces surexploitées ;
- **le tourisme.** Les pays où le secteur de la pêche artisanale est développé, disposent d'un potentiel d'attrait touristique important. Au Bénin par exemple, les activités de la pêche offrent des opportunités de développement de produits touristiques, avec l'existence de nombreuses zones de pêche identifiées comme des Sites d'Intérêt Touristique ;
- **le développement local/ la décentralisation.** L'impact des activités de la pêche sur l'économie d'un pays, en ce qui concerne les recettes publiques, les emplois et les revenus générés, et les populations bénéficiaires, a des répercussions également au niveau local, surtout dans les pays où le processus de décentralisation a renforcé le pouvoir

<sup>1</sup> Données FAO, sur la période 1999-2001.

des collectivités locales. Le secteur de la pêche peut contribuer à dynamiser une région.

### 3. Rôle sous-estimé des démarches d'action collective dans le secteur de la pêche

Dans les 14 rapports sur la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale, l'importance du volet organisationnel des pêcheurs semble être sous-estimée. L'ensemble des acteurs de ce secteur est globalement connu mais les liens et réseaux qui existent entre eux ne semblent pas avoir fait l'objet d'une étude particulière. Pourtant, il paraît important de mieux connaître l'organisation humaine d'un tel secteur, imbriqué à plusieurs niveaux dans l'économie nationale<sup>1</sup>.

Les pêcheurs ou mareyeurs ou transformateurs n'agissent pas de manière isolée. Il existe d'une part une coordination verticale entre ces différents acteurs, qui se traduit souvent par une organisation hiérarchique des rapports, et d'autre part, une coordination horizontale entre les acteurs ayant la même fonction dans la filière. Cette dernière forme de coordination s'observe à travers les mouvements associatifs, les coopératives, les groupements... et se mesure parfois en terme de capital social.

#### *3.1. Identifier le profil de la filière pêche dans les différents pays de l'étude*

Pour identifier les démarches collectives les plus pertinentes à soutenir et à développer, il faut d'abord comprendre comment fonctionne la coordination verticale dans la filière. Cette analyse conduit à ne plus parler du « secteur » de la pêche, mais de la « filière » pêche ; elle introduit la notion de verticalité dans les rapports. Entre les producteurs (en amont) et les consommateurs (en aval), il existe une succession d'acteurs qui interagissent deux à deux. Le cadre théorique présenté en annexe de ce document permet de situer les concepts d'action collective et de coordination verticales/ horizontales utilisés dans cette approche

Une même filière peut avoir plusieurs formes de coordination verticale se superposant. La connaissance de la forme de gouvernance globale de la filière permet de mesurer l'influence que peuvent avoir certains acteurs et de savoir s'il existe des rapports de forces entre eux. Le mécanisme de formation des prix dépend aussi de cette forme de gouvernance. Des mesures d'accompagnement ciblées auprès des « chefs de réseau » peuvent modifier les prix des produits dans toute la filière.

De manière empirique, la connaissance de l'organisation d'une filière commence par un inventaire qualitatif et quantitatif de l'ensemble des acteurs impliqués dans une production donnée, la pêche en l'occurrence. Il est tout aussi important de connaître la fonction des acteurs que leur nombre et leur représentativité par rapport aux autres types d'acteurs. Dans le secteur de la pêche, seront retenus les acteurs suivants : les pêcheurs industriels (armateurs, employés), les pêcheurs artisanaux (permanents, occasionnels), les propriétaires des embarcations, les mareyeurs, les transformateurs, les détaillants et les restaurateurs/ restauratrices.

Ensuite, il est important de distinguer les circuits de commercialisation selon le type de transformation des produits. Lorsque les produits de la pêche sont vendus frais, les circuits de commercialisation sont souvent très courts, étant donné la

---

<sup>1</sup> Cf. section précédente.

rapide dégradation des produits. Dans le cas des produits salés ou fumés, l'organisation des acteurs est probablement plus complexe que précédemment. Elle permet, par exemple, d'approvisionner des populations éloignées des zones de production.

### *3.2. Intérêt de l'action collective dans le développement de la filière pêche*

L'analyse des formes verticales de coordination dans la filière, évoquée dans la section précédente, est à compléter par celle des formes horizontales de coordination. Cette seconde forme de coordination correspond à ce qui est appelé l'action collective, dans la théorie néo-institutionnelle (M. Olson, 1965). Elle émerge de la coordination entre des acteurs situés à un même niveau dans la filière. Souvent, la présence d'un capital social pré-existant entre les commerçants facilite cette émergence. Bien que mutuellement concurrents, les acteurs d'une filière peuvent avoir intérêt à agir collectivement. Dans le cas des commerçants, ils rencontrent des problèmes comparables en matière d'approvisionnement, de stockage, de prix d'achat et de vente, de patente... Le regroupement en coopérative leur permet de résoudre collectivement des actions qu'ils ne pourraient mener seuls.

L'ensemble de ses moyens théoriques mobilisés dans le cas de la filière pêche permet de mesurer l'importance et le rôle des mouvements associatifs. L'accompagnement financier et technique de certains d'entre eux peut avoir des retombées sur l'ensemble de la filière ; un tel accompagnement ciblé a ainsi autant d'effets sur le développement du *secteur* de la pêche, qu'un accompagnement diffus auprès de toutes les catégories d'acteurs, mais à des coûts bien moindres.

## Conclusion

Dans le cadre du PMEDP, une série d'actions a été initiée pour combler partiellement le déficit d'informations disponibles sur le rôle de la pêche artisanale dans les économies nationales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Actuellement, 14 pays ont présenté leur rapport sur la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale : le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana et la Mauritanie.

Ce document n'a d'autre ambition que de faire une analyse et une synthèse succinctes des études de cas de ces 14 pays. L'objectif est de montrer comment il sera possible de mieux appréhender la contribution du secteur de la pêche, notamment artisanale, à l'économie nationale en Afrique de l'Ouest et du Centre. La rédaction des études de cas par trois spécialistes (un économiste spécialiste des analyses macro-économiques, un statisticien et un spécialiste des pêches) apporte une vision nouvelle pour répondre à cet objectif. Elle permet de développer une synergie entre l'administration des pêches et les services en charge de l'élaboration des comptes nationaux.

La principale pertinence de cette évaluation est de comptabiliser l'ensemble des activités de la pêche, directes et indirectes. En plus de la production halieutique, elle intègre les activités liées à la transformation, au commerce et à la restauration. L'intégration au secteur primaire, des activités des secteurs secondaire et tertiaire augmente de manière significative les résultats et le « poids » de l'activité de la pêche dans les économies nationales. Globalement, la valeur ajoutée liée à la production de la pêche peut ainsi être augmentée d'environ 50 %, par rapport aux chiffres habituels fournis par les études sectorielles classiques.

La présentation d'un tableau de synthèse des données statistiques permet de comparer mutuellement les 14 pays, principalement autour de l'année 2002. Ce tableau ne permet pas de dégager une hiérarchisation globale de ces pays, où l'ensemble des données d'un pays serait « supérieur » à celui des autres. A l'inverse, il souligne l'hétérogénéité dans les résultats. Par exemple, les pays qui ont la valeur ajoutée la plus importante en valeur (Ghana et Côte d'Ivoire) ne sont pas ceux qui ont la valeur ajoutée la plus importante en pourcentage du PIB (Mauritanie et Mali), ou en pourcentage du secteur primaire (Congo et Mauritanie). L'importance relative de la valeur ajoutée dans l'économie nationale dépend des autres activités, notamment dans le secteur agricole. Ces résultats mettent en évidence les pays ayant un secteur agricole faiblement diversifié, comme le Congo et la Mauritanie. Dans ces deux pays, l'activité de la pêche contribue pour près d'un cinquième au secteur primaire.

Certains résultats apparaissent parfois assez singuliers ; les pays ayant les exportations les plus importantes en valeur (la Côte d'Ivoire et le Ghana) sont aussi ceux dont la balance commerciale est la plus déficitaire. L'ampleur de leurs importations annihile les avantages procurés par les exportations.

L'analyse statistique du tableau montre également une corrélation intéressante. La disponibilité en poisson par habitant est fortement liée à l'Indicateur de Développement Humain (avec un  $R^2 = 0,76$ ) et, dans une moindre mesure, au PIB/hab. Les pays les plus développés (et ayant une espérance de vie élevée) sont ceux qui consomment le plus de poisson : le Gabon et le Ghana. En terme de sécurité alimentaire, cela montre l'intérêt de centrer l'analyse sur le

développement humain des pays les plus pauvres de l'étude (le Burkina Faso et le Mali). Sur cet aspect nutritionnel, il faut souligner que les protéines de poisson représentent près de la moitié de l'apport en protéines animales pour les habitants du Congo, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Gabon. En dépit de l'importance relative de la consommation de poisson dans ces pays, il ne semble pas que cela fasse l'objet d'une attention particulière dans les programmes sectoriels de sécurité alimentaire.

Dans la partie II, l'analyse de la valeur ajoutée, notamment la part des activités liées à la pêche artisanale, représente l'un des points les plus importants de ce document de travail. Son importance relative (en pourcentage du PIB) et absolue (en valeur) montre que la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale est souvent sous-estimée. En pourcentage du PIB, la valeur ajoutée du secteur de la pêche varie de 0,4 % pour le Burkina Faso à 5,7 % pour la Gambie (2002) ; en moyenne sur les 14 pays, elle représente environ 110 million US\$, et correspond à 3,1 % du PIB.

Dans la plupart des pays, le secteur artisanal contribue majoritairement à cette valeur ajoutée. Même si en Mauritanie, la pêche artisanale concerne moins de 45 % de la valeur ajoutée (et 10 % de la production), elle rassemble 80 % des emplois dans ce secteur.

Parmi les recommandations les plus fréquemment avancées dans les rapports nationaux, il faut citer la nécessité d'améliorer le système de collecte statistique des données de la pêche. Les données disponibles, issues de la comptabilité nationale, font référence à des catégories trop grossières, et se limitent trop souvent à distinguer la pêche artisanale de la pêche industrielle, sans distinguer des sous-branches. Ces données posent également le problème de la concordance entre les sources consultées. C'est le cas, par exemple, du nombre d'emplois et des volumes exportés/importés, qui présentent souvent des résultats contradictoires. Il serait nécessaire d'adopter une méthode de calcul unique – du moins homogène entre les pays africains – afin de faciliter les comparaisons statistiques. Enfin, les études thématiques ponctuelles semblent insuffisantes ; elles permettraient d'avoir des valeurs de référence pour les calculs statistiques. C'est le cas principalement du calcul de la valeur ajoutée. Les consommations intermédiaires et les marges commerciales sont insuffisamment connues aux différents stades du secteur de la pêche (pêcheur, mareyeur, transformateur, restaurateur...). La valeur ajoutée pourrait être calculée plus finement.

Ce rapport de synthèse propose des pistes pour tenter de dégager les principaux enjeux du développement du secteur de la pêche pour les économies nationales. Il essaie de montrer notamment son importance autour de trois aspects : la richesse dégagée par ce secteur dans le PIB des pays, l'importance des populations qui tirent leurs moyens d'existence de ce secteur, sa contribution au budget de l'Etat.

Enfin, ce document de travail essaie de souligner le lien entre le développement de la pêche et d'autres composantes des politiques publiques, comme celle de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de l'approche *genre*, de la gestion durable des ressources naturelles, du tourisme et du développement local.

## Sigles et Acronymes

<b>CI</b>	: Consommation Intermédiaire
<b>DSRP</b>	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>FAO</b>	: Food and Agricultural Organization of United Nations
<b>FCFA</b>	: Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FIDA</b>	: Fonds International pour le Développement Agricole
<b>IDH</b>	: Indicateur de développement humain
<b>MPMEDP</b>	: Méthodologie du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PMEDP</b>	: Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
<b>PNB</b>	: Produit National Brut
<b>PPA</b>	: Parité du pouvoir d'achat
<b>SCN 68</b>	: Système de la Comptabilité Nationale des Nations Unis 1968
<b>SCN 93</b>	: Système de la Comptabilité Nationale des Nations Unis 1993
<b>UCN</b>	: Unité de Coordination Nationale
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>USR</b>	: Unité de Support Régional
<b>VA</b>	: Valeur Ajoutée
<b>ZEE</b>	: Zone Économique Exclusive

## Références bibliographiques

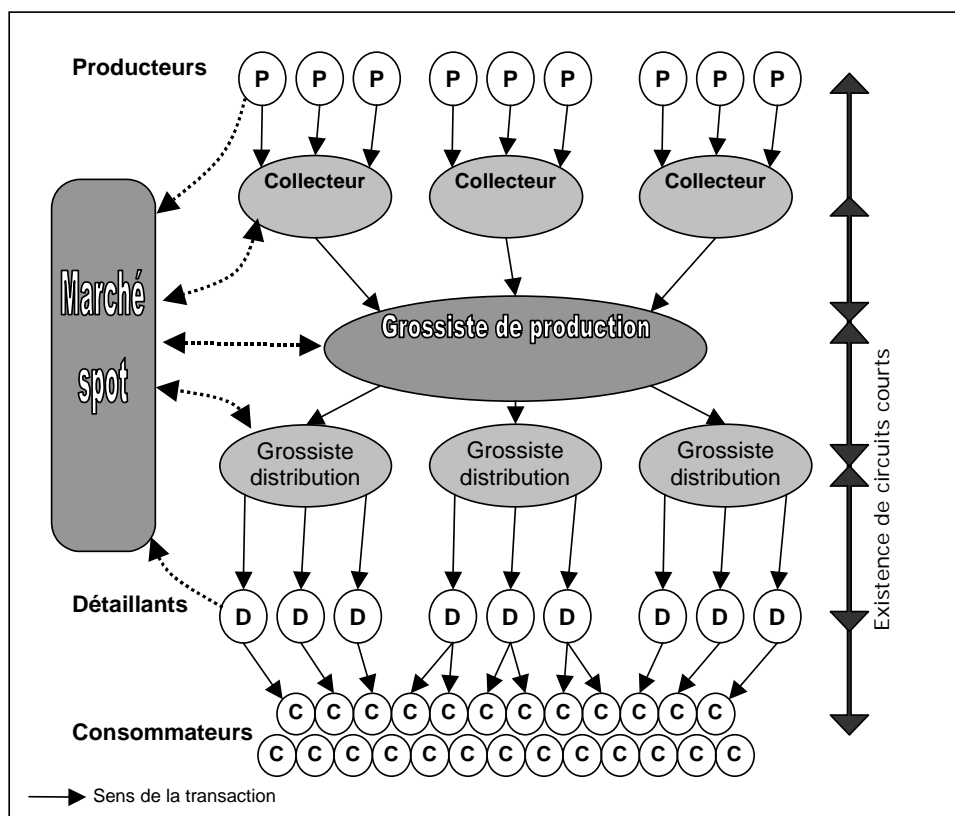
- BALLET J. et GUILLON R. (éd.) (2003). *Regards croisés sur le capital social*, Coll. Ethiques Economiques, L'Harmattan, 185 p.
- BEN YAHMED D. (ss la dir.) (2000). *Atlas de l'Afrique*, éditions du Jaguar, 207 p.
- EGG J. et HERRERA J. (éd.) (1998). *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique Subsaharienne*, ORSTOM, éd. de l'Aube, 210 p.
- EGG J., GALTIER F. et GRÉGOIRE E. (1996). *Systèmes d'information formels et informels*, *Cahiers des Sciences Humaines*, n° 32, pp. 845-868.
- FABRE. P. (1993). *Note de méthodologie générale sur l'analyse de filière*, Document de formation pour la planification agricole n° 35, FAO ESPT.
- GRÉGOIRE E. et LABAZEE E. (1993). *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, ORSTOM, éd. KARTHALA, 263 p.
- HUMPHREY J. et SCHMITZ H. (2000). *Governance and upgrading: linking industrial cluster and global value chain research*, IDS working paper 120, <http://www.ids.ac.uk/ids/bookshop/wp.html>
- OLSON M. (1965). *The logic of collective action, public goods and the theory of groups*, Harvard University Press, 186 p.
- WILLIAMSON O. (1975). *Markets and hierarchies, analysis and antitrust implications*, Free Press, New York, p.
- Rapports du PMEDP*
- DOLO M., SAKO M. et DIARRA S. (2005). *Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural au Mali*, 41 p.
- GOLE BI GOLE G., KOFFI KUASSI J. et DADI SERIKPA G. (2005). *Contribution socio-économique de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire*, 49 p.
- HOUNDEKON V., FAGBOHOUN L. et EKUE C. (2004). *Rôle de la pêche artisanale dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest : Etude du cas du Bénin*, 54 p.
- KABORE BARBI, BADJI G. et OUATTARA B. (2005). *Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural au Burkina Faso*, 54 p.
- MABOUNDA D., ONDO MEGNE J. J. et RERAMBYATH G. (2005). *Evaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie gabonaise*, 43 p.
- MATAMONA M., MAMPOUYA B. et MALOUEKI L. (2005). *Evaluation de la contribution socio-économique des pêches au PIB et au développement rural au Congo*, 58 p.
- OULD CHEIKHNA S., DIALEL G. et OULD SOUEÏLIM M. (2005). *Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural en Mauritanie*, 49 p.
- SARPONG D., QUAATEY S. et HARVEY S. (2005). *The economic and social contribution of fisheries to gross domestic product and rural development in Ghana*, 53 p.

## Annexe : importance de l'action collective dans une filière

Le cadre théorique de l'économie néo-institutionnelle conceptualise l'analyse de type *filière*. L'approche de J. Humphrey et H. Schmitz (2000) étudie les relations hiérarchiques et les formes de gouvernance dans les relations verticales entre les acteurs. Ils en distinguent quatre : « arm's length » (coordination par le marché), en réseau, quasi-hiérarchique et hiérarchique. Dans les deux derniers cas, la question principale à laquelle ils cherchent à répondre est de savoir « qui pilote la filière ? ». G. Gereffi (1999) prolonge cette analyse et tente de mesurer l'importance des acteurs qui pilotent la filière ; il les appelle « le maillon stratégique ». C'est à ce maillon que les acteurs ont la possibilité d'ajuster l'offre avec la demande, autant en terme de prix que de volume. Dans les filières agroalimentaires des pays du Nord, ce maillon stratégique correspond à la grande distribution. Ces filières sont pilotées par l'aval.

Une filière agricole traditionnelle est en forme de sablier, avec un grand nombre de producteurs et de détaillants, et un faible nombre de grossistes (Cf. figure suivante). Depuis la période de libéralisation des filières agricoles en Afrique (au cours des années 1980), ce profil en sablier a laissé une place plus ou moins importante au marché « spot », organisé selon les règles de l'économie classique de l'offre et de la demande. Chaque acteur de la filière a ainsi la possibilité de contractualiser une vente au sein de son réseau habituel de connaissance ou par l'intermédiaire du marché, où la relation est anonyme.

Figure 1. Organisation de la filière des céréales sèches au Mali.



Source : F. Tallec (2004).

Cette analyse en terme de *filière* permet d'identifier les acteurs clés, ceux qui correspondent au maillon stratégique et de savoir si le pilotage vient plutôt de

l'amont, de l'aval, ou bien du centre (comme c'est le cas des filières céréalières au Mali).

La théorie de l'action collective, décrite par M. Olson (1965) permet de comprendre le fonctionnement des groupes d'individus. Dans le cas des commerçants d'une filière, leur intérêt et leur motivation à se réunir est soutenu par la volonté d'améliorer leur profit. La création d'une association (puis son adhésion) est coûteuse en temps et en moyens ; tant que cette association apportent des gains aux commerçants, ils n'ont pas intérêt à la quitter. Dès lors que les pertes sont estimées supérieures aux gains, les commerçants reviennent vers des actions individuelles. Il existe une typologie détaillée des groupes et des biens, qui permet d'affiner ces mécanismes d'entrée et de sortie des individus. Il existe également des indicateurs qui mesurent l'efficacité de l'action collective.